

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	6
Présents	23	Absents non représentés :	2
VOTANTS			29

L'an deux mil quatorze, le 8 Juillet à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 8 juillet 2014, après convocation légale reçue le 1^{er} Juillet 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Thomas CONSTANTIN, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTIN EZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

M. Pascal BONNIN, (Pouvoir donné à M. Michel TERRISSE), M. Alain BRES, (Pouvoir donné à M. Thomas CONSTANTIN), Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), M. Robert IGOULEN, (Pouvoir donné à Mme Jacqueline BOUYAC), M. François PANTAGENE, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL), M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT).

Etaient Absents non représentés :

Mme Sabine CHAUVET, M. Lucien STANZIONE.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Donné acte des décisions communautaires

Monsieur Christian GROS, Président, informe l'assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

N°25 du 06/05/2014 : Signature d'une convention de partenariat avec l'Espace Social et Culturel Villemarie située 73 Rue Pierre Parrocel – 84200 CARPENTRAS pour la mise à disposition d'une salle équipée de 10 ordinateurs dans le cadre de l'organisation d'ateliers « informatique ». L'utilisation de la salle est autorisée les lundis 12 et 26 mai 2014 de 8 h 30 à 12 h 30 et les vendredis 16 et 23 mai 2014 de 8 h 30 à 12 h 30.

N°26 du 13/05/2014 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ 115 m² à la Société à Responsabilité Limitée « PIZZA STORE », dont le siège est situé à Monteux (84170), Plateforme Economique du Pérussier, 350 Chemin du Pérussier, représentée par son gérant Monsieur Thierry CRANSAC (le commerce de gros d'articles en carton). Le présent contrat de

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 11/07/14

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

location est un bail de courte durée de **24 mois**, prenant effet à compter du **1^{er} juin 2014** et s'achevant au plus tard le **31 mai 2016**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **345.00 €HT** (3.00 €HT le m²), soit **414.00 €TTC**.

N°27 du 15/05/2014: Signature d'un marché avec **BERTON SICARD - B.P. 698 - 84033 AVIGNON CEDEX 3** pour l'acquisition de Vêtements et de Chaussures de sécurité pour les agents techniques de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat. Le présent marché est conclu pour un montant annuel **mini de 5 000,00 € HT** et **maxi de 20 000,00 € HT**. La durée du marché est d'une (1) année à compter de l'ordre de service, **renouvelable TROIS (3) fois par reconduction expresse (le marché aura une durée maximale de QUATRE (4) ans)**.

N°28 du 15/05/2014 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **115 m²** à la Société à Responsabilité Limitée «**GAM FRANCE DISTRIBUTION**», dont le siège est situé à MONTEUX (84170), Plateforme Economique du Pérussier, 350 Chemin du Pérussier, représentée par son gérant Monsieur Thierry CRANSAC (de matériels, équipements et fournitures pour la restauration, de gros et de détail). Le présent contrat de location est un bail de courte durée de **24 mois**, prenant effet à compter du **1^{er} juin 2014** et s'achevant au plus tard le **31 mai 2016**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **345.00 €HT** (3.00 €HT le m²), soit **414.00 €TTC**.

N°29 du 19/05/2014 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **100 m²** à l'EURL «**PROVENCE BATIMENT** », dont le siège est situé à VELLERON (84740), 454 Les Granges Blanches, représentée par son gérant Monsieur Patrick DUMONT (maçonnerie générale, ramonage). Le présent contrat de location est un bail de courte durée de **24 mois**, prenant effet à compter du **1^{er} juin 2014** et s'achevant au plus tard le **31 mai 2016**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **150.00 €HT** (1.50 €HT le m²), soit **180.00 €TTC**.

N°30 du 20/05/2014 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **113.49 m²** à l'entreprise individuelle «**JFL**», sise 5 Rue Saint Gens à Monteux (84170), représentée par Monsieur Jean-François LECOCQ, artisan (fabrication d'enseigne et de signalétique, création d'objet d'art et de décoration). Le présent contrat de location est un bail de courte durée de **24 mois**, prenant effet à compter du **1^{er} juin 2014** et s'achevant au plus tard le **31 mai 2016**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **340.67 €HT** (3.00 €HT le m²), soit **408.80 €TTC**.

N°31 du 20/05/2014 : Signature de constats d'huissier effectués sur la commune de Monteux, Quartier de la Gare avec **Maître Philippe VIGNE**, Huissier de Justice à Carpentras (84200). Les frais d'huissier s'élèveront à un montant total de **450,39 euros TTC** payable de la manière suivante :

150,13 euros TTC à l'accomplissement du constat réalisé le premier jour de l'affichage

150,13 euros TTC à l'accomplissement du constat réalisé au cours du deuxième mois de l'affichage

150,13 euros TTC à l'accomplissement du constat réalisé le dernier jour de l'affichage.

N°32 du 27/05/2014 : Signature d'une convention de formation d'apprentissage au CAPA Travaux Paysagers avec le **CFA Régional Public PACA** au profit d'un apprenti. La durée totale de formation est de **499 heures** pour un coût total de **3 992.00 €**. La présente convention prend effet à compter du 2 juin 2014.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N°33 du 28/05/2014 : Signature d'un contrat de prestations de surveillance de nuit sur le chantier de Beaulieu à Monteux, avec la **S.A.R.L. Sud Est Protection** - 72, Boulevard Pierre Sémard - Le Majoral - 84200 CARPENTRAS. Le contrat est conclu pour une durée du 1^{er} juin au 30 septembre 2014. Les taux horaires sont les suivants :

Agent de Sécurité de Nuit : taux horaire : **21.20 € H.T.**

Agent de Sécurité de Nuit de dimanche: taux horaire : **23.32€ H.T.**

Agent de Sécurité de Nuit férié : taux horaire : **42.40 € H.T.**

Les prestations sont ponctuelles, à la demande du Maître d'Ouvrage en fonction des besoins et pourront être arrêtées à tout moment par la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » si nécessaire.

N°34 du 11/06/2014 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **42 m²** à la SARL «**ABI**», dont le siège est situé à CARPENTRAS (84200), 711 Rue Christophe Colomb Bât A8 représentée par son gérant Monsieur Ayad ABBIH (pose de clôtures). Le présent contrat de location est un bail de courte durée de **24 mois**, prenant effet à compter du **1^{er} juillet 2014** et s'achevant au plus tard le **30 juin 2016**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **126.00 €HT** (3.00 €HT le m²), **soit 151.20 €TTC**.

N°35 du 11/06/2014 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **131 m²** à la SARL «**CONCEPTOL** », dont le siège est situé à SARRIANS (84260), 1232 Boulevard du Comtat Venaissin représentée par son gérant Monsieur Pierre BONNET-BRUNA (découpe de tôle, emboutissage, pliage). Le présent contrat de location est un bail de courte durée de **24 mois**, prenant effet à compter du **1^{er} juillet 2014** et s'achevant au plus tard le **30 juin 2016**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **393.00 €HT** (3.00 €HT le m²), **soit 471.60 €TTC**.

N°36 du 11/06/2014 : Modification du contrat de location de courte durée passé avec la **SAS «METAL SOUNDS** » par avenant. Ce contrat portera désormais sur la location de deux bâtiments de **226.98 m²** et de **116.40 m²**, **soit 343.38 m² au total**, pour un loyer mensuel de **1 061.33 €HT**, **soit 1 273.60 €TTC**. Ces dispositions auront une prise d'effet à la date du **1^{er} juillet 2014**, pour tenir compte de la demande formulée par le Preneur.

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Christian GROS, Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

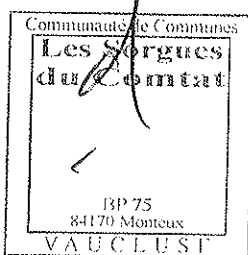
PREND ACTE des décisions que le Président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :

